

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 079-200041317-20221212-C__41_12_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 décembre 2022

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - AVENANT N°9 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS URBAINS COLLECTIFS ET DURABLES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Stéphanie ANTIGNY, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Michel PAILLEY à Eric PERSAIS, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Jean-François SALANON à Daniel BAUDOUIN, Méлина TACHE à Nicolas VIDEAU, Yvonne VACKER à François GUYON, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Titulaire absente excusée :

Marie-Christelle BOUCHERY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - AVENANT N°9 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS URBAINS COLLECTIFS ET DURABLES

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public,

La Communauté d'Agglomération du Niortais, Autorité Organisatrice des Transports Urbains, a confié à la Société Transdev Niort Agglomération l'exploitation de son réseau de transport par contrat de Délégation de Service Public signé le 30 mars 2017 pour une durée de six années, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2023.

Afin de prendre en compte les évolutions apportées au Contrat de Délégation de Service Public depuis sa signature et de ses huit avenants, la passation de l'avenant 9 a pour objectifs :

- les changements de rythmes scolaires (4 jours au lieu de 5 jours),
- la modification d'offre scolaire 2021 et 2022 y compris le transport par car des scolaires suite à la nouvelle réglementation,
- la modification d'offre des lignes urbaines 2021 et 2022,
- la location de véhicules y compris TPMR et les impacts sur les coûts de roulage (économie),
- l'embauche d'un mécanicien supplémentaire pour l'entretien de la flotte vélos qui a fortement augmenté,
- le complément d'engagement de recettes tarifaires de locations de vélos pour 2021, 2022 et 2023 (1^{er} trimestre),

Recapitulatif Avenant 9				
€uros Décembre 2016	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017-2023
CFF Changement Rythmes Scolaires	549 €	1 546 €	537 €	2 632 €
CFF Modification offre scolaire	96 €	- 19 €	- 820 €	- 743 €
CFF Modification offre Lignes Urbaines	443 €	49 671 €	18 705 €	68 819 €
CFF Location 1 car diesel	- €	4 830 €	3 623 €	8 453 €
CFF Location financière 2 minibus TPMR	- €	4 295 €	3 221 €	7 517 €
CFF suppression des surcoûts d'entretien pour 2 véhicules renouvelés au parc	- €	- 3 679 €	- 2 276 €	- 5 955 €
CFF location de vélos (embauche d'un mécanicien + engagement complémentaire de recettes tarifaires)	- 5 629 €	17 093 €	4 290 €	15 754 €
CFF Frais Assistance	42 €	2 501 €	876 €	3 419 €
CFF coût Investissements	- 5 195 €	450 175 €	- €	444 980 €
TOTAL CFF Avenant 9	- 9 694 €	526 413 €	28 157 €	544 876 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 079-200041317-20221212-C__41_12_2022-DE

L'impact de l'avenant 9 sur la contribution financière forfaitaire de la CAN versée au Déléataire est de 544 876 € valeur décembre 2016 (dont 444 980 € liés aux loyers d'usage), qui concerne les années 2021, 2022 et 2023 (janvier à fin mars).

Période - CFF en Euros Décembre 2016	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité délégante - Contrat initial	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité délégante APRES Avenant 8	Avenant 9 - CFF euros Décembre 2016	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité délégante APRES Avenant 9	impact des 9 avenants
Du 1er avril au 31 décembre 2017	9 282 288 €	9 433 838 €		9 433 838 €	151 550 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	10 521 235 €	10 879 043 €		10 879 043 €	357 808 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	10 455 694 €	11 365 502 €		11 365 502 €	909 808 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	10 533 608 €	11 601 303 €		11 601 303 €	1 067 695 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2021	10 908 391 €	12 395 777 €	-9 694 €	12 386 084 €	1 477 693 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2022	10 912 826 €	11 765 974 €	526 413 €	12 292 387 €	1 379 561 €
Du 1er janvier au 31 mars 2023	2 743 756 €	2 950 465 €	28 157 €	2 978 622 €	234 866 €
TOTAL	65 357 798 €	70 391 902 €	544 876 €	70 936 778 €	5 578 980 €
% Avenant / Contribution initiale		16,46%	0,83%	16,46%	8,54%
Km commerciaux	16 386 811	16 849 294			
Contribution / km commercial	3,99 €	4,18 €			

Les crédits sont inscrits au budget annexe Transports 2022.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le texte de l'avenant n°9 au contrat de Délégation de Service Public entre la CAN et Transdev Niort Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer cet avenant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain LECOINTE

Vice-Président Délégué